



Note de Présentation de la "Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, 2017-2020"

Contexte et justification

En Tunisie **32.4%** des femmes et des filles vivent en milieu rural. Elles représentent **50.4%** de la population rurale totale. Elles sont de ce fait des Acteurs de développement incontournable et jouent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire nationale et dans la lutte contre la désertification et la désertisation des campagnes tunisiennes. Cependant, et bien qu'elles soient devenues de plus en plus instruites et jouissent de meilleures conditions de vie grâce à la mise en place par l'Etat de programmes de développement social (éducation, santé et santé reproductive) et de désenclavement des zones rurales par l'amélioration des infrastructures de base, les femmes et les filles en milieu rural restent massivement touchées par l'abandon scolaire¹ et l'analphabétisme, et les zones rurales des régions intérieures du pays continuent à enregistrer les taux les plus élevés de mortalité maternelle et infantile. Les femmes des zones rurales font face à des contraintes culturelles, sociales et économiques qui limitent leur accès au marché du travail et à des

1- 84.6% des enquêté-e-s (hommes et femmes de 18 ans et plus) n'ont pas mené leurs études à terme - « Recherche sur la situation des femmes en milieu rural tunisien et leur accès aux services publics, dans 11 gouvernorats »-MAFF/ AECID- Décembre 2013

emplois dignes et rémunérés. Et bien qu'au niveau législatif, les femmes tunisiennes bénéficient des mêmes droits que les hommes, les femmes en milieu rural sont davantage touchées par le chômage², la pauvreté, la précarité et le sous-emploi et sont concernées par les formes de travail les plus insécurisées notamment dans le secteur agricole (travail et transport dans des conditions pénibles, indécentes, souvent dangereuses et en dehors de tout contrôle légal). Et en dépit des dispositions du code de travail, les femmes économiquement actives en milieu rural sont moins payées que les hommes et restent majoritairement exclues du système actuel de la protection sociale malgré une activité qui couvre la majeure partie de l'année³. Même constat pour les femmes actives dans le secteur de l'artisanat, qui constituent les deux tiers des actifs dans ce secteur, mais dont le travail reste invisible car souvent non rémunéré et assimilé au travail domestique.

Par ailleurs, l'inégal accès à l'information et à des prestations et services sociaux de qualité, l'absence de soutien public et privé aux responsabilités familiales, et la difficulté d'accès aux marchés⁴ et aux opportunités de formation qualifiante, constituent autant d'entraves à la participation économique, sociale et politique des femmes en milieu rural.

Conformément aux dispositions de la Constitution tunisienne (préambule et articles 23, 38, 39, 40, 42, 46 et 47) qui garantit - d'une manière égalitaire- les droits économiques, sociaux, culturels et politiques des femmes, et partant du constat sus-mentionné, basé sur les nombreuses études réalisées notamment après 2011 sur la Situation économique, sociale et politique des femmes en milieu rural, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a élaboré en 2017, dans une Approche participative Basée sur les Droits Humains (ABDH), une «Stratégie Nationale pour l'Autonomisation économique et sociale des Femmes et des Filles en milieu rural, 2017-2020». Cette Stratégie comporte cinq axes principaux d'intervention à savoir:

2. seules 20 % des femmes en milieu rural disposent d'une source de revenu propre à elles- Idem . avec un taux de chômage féminin dépassant les 40% dans certaines régions (INS- Recensement 2014)

3-61% des femmes salariées en milieu rural travaillent dans le secteur agricole mais 12% seulement d'entre elles sont affiliées à la Sécurité sociale/ Etude sur «Le travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale» MFFE/ONUFemmes /HCDH- Octobre 2016.

4- Etat des lieux et perspectives de commercialisation des produits des femmes rurales- Ministère de l'Agriculture- Tunis, 2014

- Axe1** : L'autonomisation économique : amélioration de l'employabilité des femmes par le rapprochement et la diversification de la formation professionnelle, accès aux ressources et moyens de production y compris la terre et les facilitation du passage du secteur informel au secteur formel, promotion de l'économie sociale et solidaire, accès aux marchés ...),
- Axe2** : L'autonomisation sociale : lutte contre l'abandon scolaire, accès au travail décent (égalité de salaire, couverture sociale, travail et transport protégés), rapprochement et amélioration des services de santé de base et de santé de la mère et de l'enfant...,
- Axe3** : La participation à la vie publique et à la gouvernance locale,
- Axe4** : L'amélioration de la qualité de la vie (infrastructures et droit à la Culture et aux loisirs),
- Axe5** : La production des données et des Statistiques selon le genre et le milieu géographique et leur intégration dans l'élaboration et l'évaluation des plans de développement.

Il est important de noter que ces 5 axes d'intervention portent sur près de huit Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 : l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 4 (éducation de qualité), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) mais également l'ODD 3 (santé et bien-être), l'ODD 2 (faim « zéro »), et l'ODD 6 (eau propre et assainissement).

L'élaboration, la validation par les différentes parties prenantes (structures gouvernementales et société civile) et l'approbation du Plan d'Action national par le Gouvernement, ont suivi un processus évolutif à plusieurs étapes:

- Le 08 mars 2017: approbation de la Stratégie dans ses principaux axes par un Conseil Ministériel Restreint (CMR) réservé à son examen,
- Les 22 et 23 mars 2017: organisation avec l'appui de l'ONU Femmes, le BIT et le HCDH, d'un atelier national de planification stratégique pour la traduction de la Stratégie en un Plan d'Action National avec des objectifs, des produits, des budgets estimatifs, des indicateurs et des mécanismes de suivi et de coordination,
- Le 05 avril 2017: Soumission du Projet de Plan d'Action National aux différents ministères concernés pour validation,
- Le 11 août 2017: Approbation, par un nouveau CMR, du Plan d'Action National. Ledit Plan d'action est à décliner en Plans de Travail Annuels qui seront inscrits dans les plans sectoriels.

Le Budget du Plan d'Action pour la période 2017-2020 est estimé à 53.5 Millions de Dinars dont 29 Millions DT sur le budget de l'Etat (soit 55%) et 25.5 Millions DT (soit 45%) dans le cadre de la Coopération internationale.

90 % du budget concerne des projets en cours qui sont déjà inscrits dans le Plan National de Développement économique et social 2016-2020. Les 10% restants sont attribués à de nouveaux projets.

Parmi les mesures d'accompagnement pour la réalisation des objectifs fixés notamment sur le plan social, **une révision et un amendement de certaines lois** (Couverture sociale, Transport terrestre des personnes,...) est prévue dans le sens de leur adaptation aux conditions et aux réalités des femmes en milieu rural.

Un programme de **formation de formateurs** dans différents domaines liés à la Stratégie compte parmi les mesures d'accompagnement sus - indiquées.

Il est prévu également de mettre en place une **stratégie de Communication et de Plaidoyer** sur les droits économiques, sociaux, culturels et politiques des femmes en milieu rural. La Stratégie de Communication et de Plaidoyer ciblera trois groupes-cibles: les décideurs, les employeurs, les populations locales (hommes et femmes de tous âges).

Un **Comité de Pilotage** composé de représentant-e-s des structures gouvernementales concernées et de la société civile est mis place en tant que mécanisme de coordination et de suivi du « Plan d'Action National pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, 2017-2020 ».